



**Développement Professionnel Continu & FIF-PL :
Inscription formation en présentiel pour 2022**

Pour vous inscrire à une session de formation en présentiel,
(que ce soit en DPC, en FIF-PL, en tant que salarié...), merci de nous envoyer
par mail ou par courrier postal dès maintenant
la présente fiche d'inscription

+ votre bulletin d'adhésion 2022 à l'Association AEPVLC ainsi que votre cotisation d'un montant de 20€
(paiement par chèque, par virement bancaire,
ou par CB directement sur <https://aepvlc.fr/paiement-en-ligne/>)

Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (obligatoire).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire)

Numéro de Portable.....

e-mail :

Numéro ADELI.....

Choix n°01 Thème :

Formateur :

Lieu du stage (Ville) :

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Choix n°02 Thème :

Formateur :

Lieu du stage (Ville) :

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Choix n°03 : Thème :

Formateur :

Lieu du stage (Ville) :

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Choix n°04 : Thème :

Formateur :

Lieu du stage (Ville) :

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une ou plusieurs places pour 2022.

Vos enveloppes DPC et FIF PL pour 2022 :

> **L'Agence National du DPC** augmente le forfait pour 2022 ! Votre indemnisation sera désormais de 532 €, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 14 heures non travaillées,

> pour le **FIF-PL**, un remboursement de 150 euros par jour de stage (soit 300€ de remboursement sur les 360€ facturés par l'AEPVLC) avec **5 jours par an, somme limitée à 750 euros par an et par professionnel.**

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2022.



Pour valider votre 1^{ère} inscription, merci de remplir et de nous renvoyer en plus de cette fiche d'inscription, votre bulletin d'adhésion à l'association AEPVLC et de payer votre cotisation pour un montant de 20€ à l'ordre de l'AEPVLC.

- Si vous avez choisi de faire une formation en DPC, vous pouvez vous inscrire sur www.mondpc.fr avec la référence de votre action et son numéro de session, et si besoin, nous vous enverrons par email la marche à suivre pour vous inscrire. Pour valider votre dossier, il vous suffit donc de nous envoyer cette fiche d'inscription avec votre bulletin d'adhésion 2022 et votre cotisation de 20€.

- Si vous avez choisi de faire une formation en FIF-PL, dès réception de votre inscription avec votre adhésion 2022, nous vous envoyons les documents pour faire votre demande préalable sur www.fifpl.fr. Pour rappel le coût d'une formation en FIF PL est de 420€ payable par chèque, par virement, par CB + 20€ de cotisation à l'association AEPVLC pour la 1^{ère} inscription uniquement (soit 440€ pour la 1^{ère} inscription de l'année, puis 420€ pour la 2^{ème}, 3^{ème}...).

- Pour rappel, le coût d'une formation pour les orthophonistes salariés est de 480€ payable par chèque ou par virement + 20€ de cotisation à l'association AEPVLC pour 2022 (soit 500€ pour la 1^{ère} inscription, puis 480€ pour la 2^{ème}, 3^{ème}, ...).

Fait à

Le

Signature